



RTL GROUP
Société anonyme
45, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S
Luxembourg n° B 10807

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 19 AVRIL 2006*

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de
M. Siegfried LUTHER, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Madame Bettina Wulf et Monsieur André Torrent assument les fonctions
de scrutateurs.

Le bureau est complété par Monsieur Gerhard Zeiler, administrateur-délégué et
les administrateurs présents, à savoir Messieurs Jacques Santer, Onno Ruding et
Thomas Rabe.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de
l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par convocations publiées
à savoir :

- « Luxemburger Wort » des 28 mars et 7 avril 2006
- « L'Echo » des 28 mars et 7 avril 2006
- « Mémorial C » n° 639 et 718 des 28 mars et 7 avril 2006
- « De Financieel-Economische Tijd » des 28 mars et 7 avril 2006

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 5 avril 2006 aux
actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les justificatifs des dépôts de titres au porteur ont également été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à **20** réunissant **135.154.866** actions disposant du même nombre de voix, soit **87,3** % du nombre d'actions représentant le capital. En application de la loi du 12 mars 1998, les droits de vote attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et rapports des commissaires (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration, le Commissaire et les Réviseurs d'entreprises de la lecture de leurs rapports.

Dans son discours, l'Administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2005 et pendant les premiers mois de l'exercice 2006.

Plusieurs actionnaires ont adressé à l'avance des questions et ont même souhaité qu'il soit fait mention de ces questions, de leurs réponses et de la motivation de leur



vote dans le présent procès-verbal. Ces questions, réponses et motivation du vote sont reproduites en annexe 1 qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Votes en faveur de la résolution :	133.000.889
Votes contre la résolution :	1.649
Abstentions :	2.152.328

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la **majorité**.

Deuxième résolution

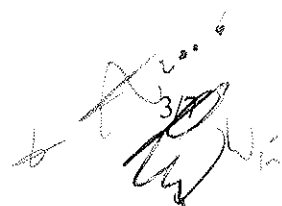
L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Votes en faveur de la résolution :	132.985.889
Votes contre la résolution :	16.649
Abstentions :	2.152.328

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la **majorité**.

Troisième résolution

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2005 de 76.051.681,-EUR (soixante-seize millions cinquante et un mille et six cent quatre-vingt-un euros) et d'un bénéfice reporté au 31 décembre 2005 de 1.750.511.835,-EUR (un milliard sept cent cinquante millions cinq cent onze mille huit cent trente-cinq euros),
l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, décide de distribuer un dividende d'un montant total de 162.526.932,-EUR (cent soixante-deux millions cinq cent vingt-six mille neuf cent trente-deux euros) à prélever sur le bénéfice de l'exercice ainsi que sur le bénéfice à reporter.



L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Réserve légale	EUR	0,-
Bénéfice reporté au 31.12.2005	EUR	1.750.511.835,-
Bénéfice de l'exercice 2005	EUR	76.051.681,-
Dividende	EUR	- 162.526.932,-
Total bénéfice reporté (après affectation du résultat)	EUR	1.664.036.584,-

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2005 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 1,05,-EUR par action, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à 0,84,- EUR par action.

Le dividende sera mis en paiement le 28 avril 2006 contre remise du coupon numéro 12 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :

Dexia – BIL

BNP-Paribas Luxembourg

- en Belgique :

ING

Petercam

Votes en faveur de la résolution :	133.000.889
Votes contre la résolution :	2.153.977
Abstentions :	0

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la **majorité**.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2005.

Votes en faveur de la résolution :	132.985.889
Votes contre la résolution :	16.169
Abstentions :	2.152.808

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la **majorité**.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au commissaire aux comptes de sa mission au cours de l'année 2005.

Votes en faveur de la résolution :	132.992.025
Votes contre la résolution :	16.169
Abstentions :	2.146.672

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la **majorité**.

Sixième résolution

A. L'Assemblée générale prend acte des démissions d'administrateurs intervenues au cours de l'année 2005 et jusqu'au jour de l'assemblée :

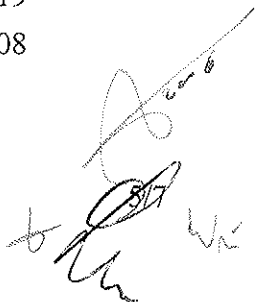
- M. Erich Schumann, intervenue avec effet au 28 septembre 2005
- M. Lutz Glandt, intervenue avec effet au 28 septembre 2005
- M. Rolf Schmidt-Holtz, intervenue avec effet au 10 février 2006.

B. L'Assemblée ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Thomas Rabe coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 12 décembre 2005, avec effet au 1^{er} janvier 2006, pour un mandat prenant fin à l'issue de la présente assemblée.

Votes en faveur:	132.999.524
Votes contre:	16.169
Abstentions :	2.139.173

C. L'Assemblée décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat des administrateurs non exécutifs en place, à savoir :

- M. Gérald Frère :	Votes en faveur:	132.985.889
	Votes contre:	57.270
	Abstentions :	2.111.707
- M. Jocelyn Lefebvre :	Votes en faveur:	132.985.639
	Votes contre:	52.020
	Abstentions :	2.117.207
- M. Siegfried Luther :	Votes en faveur:	132.990.639
	Votes contre:	52.019
	Abstentions :	2.112.208



- M. Thomas Rabe :	Votes en faveur:	132.992.024
	Votes contre:	51.769
	Abstentions :	2.111.073
- M. Onno Ruding :	Votes en faveur:	133.005.890
	Votes contre:	36.769
	Abstentions :	2.112.207
- M. Gilles Samyn :	Votes en faveur:	132.985.639
	Votes contre:	57.020
	Abstentions :	2.112.207
- M. Jacques Santer :	Votes en faveur:	133.049.776
	Votes contre:	2.019
	Abstentions :	2.103.071
- M. Martin Taylor :	Votes en faveur:	133.001.370
	Votes contre:	36.769
	Abstentions :	2.116.727
- M. Gunter Thielen :	Votes en faveur:	132.985.889
	Votes contre:	51.769
	Abstentions :	2.117.208
- M. Ewald Walgenbach :	Votes en faveur:	132.985.889
	Votes contre:	51.769
	Abstentions :	2.117.208

D. L'Assemblée décide de renouveler pour une période de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat de l'administrateur exécutif en place, à savoir Monsieur Gerhard Zeiler.

Votes en faveur:	133.014.240
Votes contre:	1.169
Abstentions :	2.139.457

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la **majorité**.

Septième résolution

Le mandat de commissaire aux comptes et des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de :

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la société PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, et de
- renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2006, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. préqualifiée, et de la société KPMG Audit s.c., établie et ayant son siège social à L- 2520 Luxembourg, 31 allée Scheffer.

Votes en faveur de la résolution : 133.000.006

Votes contre la résolution : 16.169

Abstentions : 2.138.691

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la **majorité**.

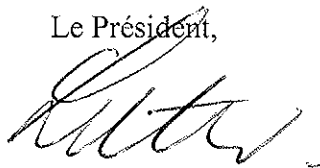
Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 17.30 heures.

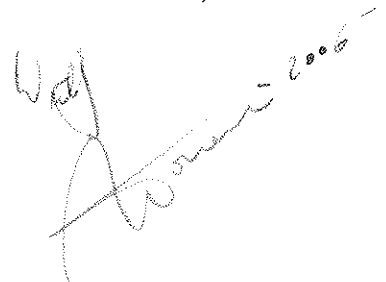
Le Secrétaire,



Le Président,



Les Scrutateurs,



Les Actionnaires

**Annexe 1 au procès-verbal de
l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société RTL
Group du 19 avril 2006**

1. Questions écrites adressées à l'avance à la Société et réponses :

A. Questions posées par Audiolux:

Question 1: Est-ce que la vente récente d'un bloc de titres RTL Group (environ 900.000 titres) par Bertelsmann a été faite avec l'objectif de renforcer le free-float tel que annoncé dans le prospectus d'introduction à la Bourse de Londres ou avec l'objectif de passer au-dessous de la barre de 90% ? Si le premier objectif a été poursuivi, y aura-t-il d'autres ventes pour répondre au dit objectif ?

Réponse:

As a matter of fact, since September 2005, when Bertelsmann took possession of the 37.5% stake in RTL Group formerly jointly held with WAZ group via BW TV und Film Verwaltungs GmbH, RTL Group has not been officially notified by Bertelsmann of any further transfer of shares. The Board of Directors reminds that the shares issued by RTL Group are freely transferable on the market. Under current Luxembourg law (and other than for the transfer of the registered shares in the company's books), there is no obligation for a shareholder to inform the company of any such transfers, subject to the provisions of the Luxembourg law of 4th December 1992 on declaration of major holdings. Under such a law, a declaration of Bertelsmann would be required only if and when its participation comes below 2/3 of the voting rights in RTL Group.

Question 2: Pourquoi est-ce que la progression du dividende payable en 2006 (+10,5%) est largement en-dessous de la progression du résultat consolidé net en 2005 (+42,6%) et largement en-dessous du pay-out ratio annoncé dans le passé ?

Réponse:

The proposed dividend for this year represents an increase by 10.5% over the last dividend, corresponds to a pay-out ratio of 36% and is consequently in line with the dividend policy applied in the past by RTL Group, which is between 35% and 50% of

adjusted net result. This policy remains subject to adjustment if circumstances so warrant.

The dividend increase (of 10.5 %) has to be compared to the year-on-year adjusted earnings per share increase (13 %).

The dividend proposal takes into account the normalised tax charge, consistent with prior years treatment.

Question 3: Lors de l'Assemblée Générale 2004 de la société, le Conseil d'Administration, sur question, a fait savoir que les conditions pour une reprise de l'amortissement de plus de EUR 2 milliards sur les avoirs Pearson reçus en apport en juillet 2000 n'étaient pas, alors, données.

Qu'en est-il au jour d'aujourd'hui ? Existe-t-il, du moins à terme, une perspective de reprise de cet amortissement ou faut-il considérer comme définitivement acquis que les avoirs apportés par Pearson ont, en définitive, fait l'objet d'une forte surévaluation à l'occasion de cet apport ?

Réponse:

As IAS rules about goodwill have not been amended since last year, the Board of Directors reminds that: in conformity with IAS 36.124 (IAS 36 (revised): Impairment of Assets), which RTL Group has applied consistently since July 2000, the reversal of goodwill continues to be forbidden. This has been the case for many years.

Question 4: Au regard de l'article 57 de la loi sur les sociétés commerciales, y a-t-il eu au sein de votre conseil, au cours de l'année 2005, des abstentions pour conflit d'intérêt et, dans l'affirmative, à propos de quelle opérations ?

Réponse:

The Board of Directors confirms that no conflict of interest within the meaning of article 57 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, has arisen in 2005.

B. Questions posées par BIP Investment Partners et Investas:

Question 1: De nombreux analystes soulignent que le titre RTL Group méritait une décote importante en raison de sa liquidité insuffisante. Pareille décote porte préjudice aux actionnaires souhaitant, le cas échéant, céder leurs titres. Le conseil d'administration entend-il entreprendre quelque chose et en particulier une démarche auprès de l'actionnaire de contrôle – majoritaire au sein du conseil d'administration de la société – pour remédier à ce manque de liquidité ? Plus particulièrement, le conseil d'administration entend-il se faire fort pour une augmentation du free float telle qu'annoncée dans le prospectus d'introduction à la Bourse de Londres et confirmée par Mr. Didier Bellens, administrateur délégué, à l'attention des analystes et du public, lors d'une conférence de presse à Londres en septembre 2001 ? Les paquets d'actions ayant été négociés récemment sont-ils partis d'une telle démarche ?

Réponse :

The last published analysts reports on RTL Group do not apply any liquidity discount when valuing the group as a whole. In terms of multiples, depending on when the valuation is made and against which competitors, it can be seen that RTL Group trade in line across the various valuation metrics.

This question raises also the issue of increase of the free float, which is the subject matter of the existing litigation between some minority shareholders, Bertelsmann and the company. The Board reminds that the Luxembourg Court of Appeal announced that it would render its decision on 12 July 2006. The Board considers thus inappropriate to comment on this specific matter.

Regarding the last sub question, a reply was provided when replying to the first question of Audiolux.

Question 2 : Les accords conclus entre Bertelsmann et GBL lors de l'échange, par GBL, de sa participation dans RTL Group contre une participation dans Bertelsmann, prévoient la mise en bourse de Bertelsmann à partir du mois de mai 2006 (à la demande de GBL). Le conseil d'administration de la société ne craint-il pas qu'une introduction en bourse de Bertelsmann réduira substantiellement l'intérêt de la cotation de sa plus importante filiale et l'attractivité du titre de celle-ci, lézant gravement les actionnaires minoritaires, et rendant à terme cette cotation désuète ? Que compte entreprendre le conseil d'administration afin de préserver, dans un tel contexte, les intérêts des actionnaires minoritaires de la société ?

Réponse :

The Board of RTL Group is not aware of the agreements that exist between Bertelsmann and GBL, as this is just a matter for the two parties concerned. The Board does not want to speculate on the possible listing of Bertelsmann or the timing of such an event.

Accordingly, the Board cannot possibly comment on what the effect may, or may not be, on the share price development of RTL Group. The Board will of course follow closely any developments on this matter and will make an appropriate, and informed, judgment as necessary.

Question 3: Lors de l'assemblée générale 2004 de la société, le conseil d'administration, sur question, à fait savoir que les conditions pour une reprise de l'amortissement de plus de EUR 2 milliards sur les avoirs Pearson reçus en apport en juillet 2000, n'étaient pas, alors, données. Qu'en est-il aujourd'hui ? Existe-il, du moins à terme, une perspective de reprise de cet amortissement ou faut-il considérer comme définitivement acquis que les avoirs apportés par Pearson ont, en définitive, fait l'objet d'une forte surévaluation à l'occasion ce cet apport ?

Réponse :

Regarding this question, a reply was provided when replying to the question of Audiolux.

Question 4 : Au regard de l'article 57 de la loi sur les sociétés commerciales, y a-t-il eu, au sein de votre conseil, au cours de l'année 2004, des abstentions pour conflit d'intérêt et, dans l'affirmative, à propos de quelles opérations ?

Réponse :

Regarding this question, a reply was provided when replying to the question of Audiolux.

Question 5: Au regard de l'augmentation du bénéfice net consolidé de EUR 432m en 2004 à EUR 616m en 2005 (+42,6%) et du Earnings per share de EUR 2,38 à EUR 3,50 (+47%), nous constatons que le dividende proposé n'augmente que de EUR 0,95 en 2004 à EUR 1,05 en 2005 (+10,5%). Sur quels principes de répartition se base la proposition de dividende payable en 2006 ? Le conseil suit-il un pay-out ratio fixe et quel est son niveau ?

Réponse :

Regarding this question, a reply was provided when replying to the question of Audiolux.

2. Motivation du vote d'Audiolux SA, BIP Investments Partners SA et de Investas Asbl:

1. Audiolux, BIP Investment Partners et Investas s'abstiennent quant à l'approbation du rapport du conseil d'administration, l'approbation des comptes annuels et consolidés, la décharge aux administrateurs et commissaire, ainsi que les nominations statutaires.

Leur vote est motivé comme suit :

Quant aux comptes, ils restent affectés par l'amortissement massif, effectué dès l'exercice 2001, des avoirs apportés par Pearson dans RTL Group, amortissement qui n'avait pas été justifié à suffisance lors des assemblées générales de 2002 et 2003.

Quant au rapport du conseil d'administration et quant à la décharge, il est apparu que le conseil d'administration, au cours de l'année, est à nouveau resté passif en relation avec ses devoirs et obligations notamment dans la sauvegarde des intérêts légitimes des actionnaires que Bertelsmann.

Lors de l'assemblée générale de 2002 déjà, Audiolux, BIP Investment Partners et Investas avaient reproché au conseil de s'être montré indifférent à la méconnaissance du droit des actionnaires à un traitement égal, tel que le Code de conduite européen l'aurait exigé, lors de l'échange de la participation de GBL en actions Bertelsmann et en rapport avec la prime de contrôle attribuée à GBL dans cette opération.

Le conseil n'a pas non plus réagi lorsque Bertelsmann, désormais seul actionnaire de contrôle à la suite de l'acquisition de la participation de Pearson, après avoir annoncé en décembre 2001 une offre publique d'achat, puis fait marche arrière sur cette offre publique en mars 2002 devant la fermeté des autorités de surveillance, a déclaré vouloir augmenter encore sa participation.

C'est ce conseil d'administration qui porte la responsabilité directe d'avoir – sans avoir attendu l'issue d'un procès alors pendant au fond devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg et entre-temps déféré à la Cour en instance d'appel – retiré l'action RTL Group de la Bourse de Londres, fermant ainsi la voie de l'inclusion du titre dans un indice majeur. Cette cotation, acquise à grands frais, a été sacrifiée à la volonté de Bertelsmann d'être seul maître à bord et désormais libérée des contraintes de corporate governance et d'autonomie économique de la société que le primary listing lui imposait.

Audiolux, BIP Investment Partners et Investas rappellent que le conseil d'administration est cosignataire des engagements envers le gouvernement luxembourgeois et des promesses répétées au public à maintenir cette autonomie et à réaliser un « free float » de 15%, engagements pour lesquels le conseil est resté inactif en 2005.

2. Audiolux, BIP Investment Partners S.A. et Investas votent contre l'affectation du résultat proposé, considérant que le faible niveau du dividende face à un résultat en forte croissance ne trouve pas de justification et que l'intérêt des actionnaires à une participation équitable aux bénéfices n'est pas respecté.

3. Audiolux, BGL Investment Partners S.A. et Investas demandent que la présente motivation de vote soit annexée audit procès-verbal et qu'il en soit fait mention dans le corps même du procès-verbal.

616
to 